



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/20249  
14 novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER  
LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS  
PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD

Note du Secrétaire général

1. Le Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud a adressé le 27 octobre 1988 au Secrétaire général la lettre suivante :

"Conformément au paragraphe 4 de la résolution 42/23 F de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1987, j'ai l'honneur de vous communiquer le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, que cet organe a adopté à l'unanimité le 27 octobre 1988.

Le Groupe intergouvernemental vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer ce rapport comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité."

2. Le rapport du Groupe intergouvernemental est publié dans la série Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 44 (A/43/44).